

## **COMPTE RENDU du conseil municipal du 23 décembre 2024 à 18 heures**

Etaient présents : Michel TALAGRAND, Elyane ESCHALIER, Isabelle ESCHALIER, Jocelyn GELLY, Florine TALAGRAND , Monique COUDERC, Stéphane VERHEYDEN

Pouvoir : Michel MATHIOU représenté par Michel TALAGRAND  
Roland HOURS représenté par Florine TALAGRAND

Absents : Greta GODAERT, Christophe GODELET

### **Ordre du jour**

- 1- Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- 2- Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- 3 - Délibération portant sur la demande de subvention suite aux intempéries du 16 et 17 octobre
- 4-Vote de crédits supplémentaires .....  
Budget de l'eau - Réajustement des comptes
- 5-Budget principal DM06 – Réajustement des comptes
- 6-Solidarité avec la population de Mayotte
- 7-Questions diverses

**1 – Délibération relative à la redevance Consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Le Maire expose au Conseil différents points relatifs à la redevance Consommation d'eau potable ainsi que la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide de fixer à 0,05 €HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 2 – Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Le Maire expose au Conseil différents points relatifs à la redevance « Performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide de fixer à 0,03 €HT/m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement et applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 3 – Délibération portant sur la demande de subvention suite aux intempéries du 16 et 17 octobre

Le Maire rappelle que les événements climatiques survenus sur notre territoire les 16 et 17 octobre ont généré de gros dégâts causés par des pluies torrentielles et de nombreuses infrastructures ont été endommagées. Notre route communale au Mas, à LARGERON, plusieurs chemins, la passerelle du Bizal et celle de Fourches... Pour financer ces travaux, le maire demande le financement aux différents partenaires financiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet ainsi que la demande de ces subventions et donne pouvoir au Maire à entreprendre les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à l'obtention de ces subventions.

## 4 – Vote de crédits supplémentaires Budget de l'eau - Réajustement des comptes

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder au réajustement des comptes et d'approuver les

décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
618	Divers	803,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2700,00	
74	Subvention d'exploitation		3503,00
Total		3503,00	3503,00

Investissement		Dépenses	Recettes
1641	Emprunts en euros	5200,00	
1641	Emprunts en euros		5200,00
Total		5200,00	5200,00

<b>TOTAL</b>	<b>8703,00</b>	<b>8703,00</b>
--------------	----------------	----------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cet échange.

## 5 – Budget principal DM06 – Réajustement des comptes

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024 sont insuffisants. Il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes, et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
60612	Energie – Electricité	330,00	
60622	Carburants	-330,00	
Total		0,00	0,00

Investissement		Dépenses	Recettes
Total		0,000	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cet échange.

## 6 – Solidarité avec la population de Mayotte

Le maire évoque les dégâts de l'île de Mayotte et propose que la commune de Sablières participe en faisant un don de 1€ par habitant, soit 174€ à la Protection Civile PNPC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à cet échange.

## 7 – Questions diverses

La séance se termine vers 20 heures  
Roland HOURS